Denis Masseglia

De: Denis Masseglia
Envoyé: dimanche 2 janvier 2022 20:58
À: Brigitte Henriques; Michel Callot (ext)
Objet: DM

Suivi:

Destinataire	Réception	Lire
Brigitte Henriques	Remis: 02/01/2022 20:58	Lu: 02/01/2022 21:50
Michel Callot (ext)		

Bonsoir à vous deux

Ce mail fait suite aux différentes discussions sur le sujet de ma situation et de la prise en charge des missions y afférant. La lettre de mission vue avec Brigitte me va parfaitement d'autant plus qu'elle doit êtres complétée avec le marketing. Je suis donc très heureux de pouvoir continuer à m'investir pour le CNOSF sur des sujets que j'ai pilotés durant de longues années et pour lesquels j'ai à la fois l'historique et une certaine expérience.
Vous avez discuté de cette mission en comité stratégique et décidé qu'elle devait justifier des frais en rapport, ceux dont je témoignerai pour la réaliser. Là aussi je tiens à vous remercier pour cette marque de confiance à laquelle je suis sensible. Je vous ai néanmoins fait part de ma préoccupation relativement au montant global de ces frais de mission et aux commentaires que cela pourrait susciter. Il y a pour cela 2 éléments de comparaison importants, celui par rapport au temps où j'étais président du CNOSF et celui relatif aux autres personnes œuvrant pour le CNOSF, notamment le cercle des principaux élus.

Concernant le premier point, il est possible voire probable que le montant global soit du même ordre ou supérieur en tant que président honoraire. A cela plusieurs raisons : le première : l'hôtellerie alors que je n'ai jamais eu de frais de ce type du fait du logement au 5ème, la seconde : la fréquence des déplacements : passer 5 jours par semaine en tant que Président ne nécessitait qu'un AR en avion, avoir 2 RV dans la même semaine à des jours assez distants demandera 2 AR, ça peut arriver entre 5 et 10 fois dans l'année ; la troisième : les frais de transport sur Paris car j'aimerais bien pouvoir prendre des taxis sans me poser la question du prix comparativement au métro ou au RER ; la quatrième enfin (certes hypothétique car liée à l'obtention de la fréquence DAB+) : le lancement de ladite radio avant l'été, ce qui évidemment demandera un certain investissement en temps et en présence.

Il n'échappera certainement pas à la Cour des comptes de souligner ce qu'elle considèrera comme illogique, voire déplacé et de conclure à son incompréhension que les frais de mission du Président honoraire soient du même ordre ou supérieurs à ceux qui étaient les siens quand il était Président. On pourra toujours expliquer ou essayer de le faire, la conclusion est tellement implacable que vous pouvez être sûrs que rien n'y fera et qu'à la fin vous et moi (et plus largement le CNOSF) en serons marqués, avec y compris une possibilité de médiatisation type Canard Enchaîné ou Média part dont vous savez bien que le titre qui accroche est avant tout du pain béni. Enfin, et c'est le second point, avec une Présidente parisienne, un SG parisien et d'autres élus pris en charge essentiellement par leurs fédérations, il est certain que se rajoutera au tableau le fait d'être un non élu (même avec le statut de Président honoraire et même en étant bénévole) ayant les frais de mission les plus élevés du CNOSF.

Parallèlement, il est évident qu'à partir du moment où j'ai une lettre de mission, il est indispensable qu'il y ait des frais s'y rapportant, ce qui, et vous l'avez souligné à juste titre, n'aurait pas été le cas (et aurait donc été à juste titre dissonant) avec la proposition d'une indemnisation via une SASU financée par un partenaire sur une mission identique. Le tout est que ces frais de mission ne suscitent pas de remarques désagréables eu égard à leur montant. Pour trouver le bon équilibre et la bonne solution, je vous fais la proposition suivante, que j'ai évoquée dans ses grandes lignes avec Michel.
J'ai fait une estimation des frais à hauteur de 30 000 euros annuels (base 500 euros par semaine en moyenne et 50 semaines soit 25 000 euros, plus parking aéroport plus frais divers téléphone, internet, etc...). Le CNOSF en prendrait la moitié, un montant de 15 000 euros ne devrait pas attirer de commentaires désagréables, y compris de la Cour. Pour ce qui est des autres 15 000 euros, je peux très bien les faire supporter par une SASU avec des recettes liées à